



## Prévention des conduites addictives en milieu de travail

### Accompagnement collectif

Tous les volets de notre quotidien sont, aujourd'hui, touchés par la crise sanitaire. Celui du travail n'est pas épargné. A l'heure des confinements successifs, le « télétravail » est souvent devenu la règle. Une alternative appréciée par les uns, déstabilisante voire périlleuse pour d'autres, comme nous le révèle une étude\* sur l'impact du télétravail sur les pratiques addictives des Français. En effet 75 % des Français estiment que le télétravail accroît les pratiques addictives, notamment à cause du besoin de tromper l'ennui et de compenser l'impression de solitude.

#### Pourquoi mener des actions de prévention des conduites addictives dans votre entreprise ?

Elles contribuent :

- **au maintien dans l'emploi de vos salariés,**
- **à l'impact positif sur votre performance sociale et économique, tout en agissant sur la sécurité au travail** et sur l'aspect juridique.

L'Aract Hauts-de-France et son partenaire spécialisé vous proposent d'intégrer un accompagnement collectif qui s'appuie sur une approche organisationnelle de la prévention des conduites addictives.

Nous vous proposons **une approche par l'organisation du travail plutôt qu'une approche individuelle qui peut être stigmatisante**, pour construire des réponses préventives aux situations de conduites addictives en milieu professionnel.

Cet accompagnement collectif s'appuie sur des espaces de discussion sur le travail, propices à l'apprentissage collectif. Il est fondé sur l'organisation d'**un dialogue à plusieurs niveaux** (échanges inter-établissements, comité de pilotage « Addictions » dans l'entreprise, groupes de travail) pour comprendre le travail et les modalités pour améliorer ses conditions de réalisation. **Il s'agit de pouvoir débattre des situations de travail, en ne restant pas cantonné au diagnostic de ce qui ne fonctionne pas.**

\* Selon une étude menée par le cabinet GAE conseil, spécialisé en prévention des addictions en entreprise, et l'institut Odoxa auprès de 3 002 « télétravailleurs », en octobre 2020.



#### BENEFICES POUR VOTRE ENTREPRISE

- ▼ Partager des pratiques interentreprises.
- ▼ **Se professionnaliser**, grâce à des intervenants experts de l'organisation du travail et des conduites addictives, et grâce à des méthodologies adaptées.
- ▼ Favoriser la transformation et l'innovation organisationnelle.
- ▼ **Changer les représentations** et pratiques de prévention des acteurs internes.



#### MODALITÉS DE L'ACCOMPAGNEMENT

- ▼ Groupe de 4 à 6 entreprises
- ▼ **5 demi-journées collectives interentreprises fractionnables**, organisées autour d'apports d'outils, de méthodes transmis par l'Aract et son partenaire et de retours d'expériences des établissements participants sur l'avancement de leurs travaux.
- ▼ **Des intersessions (en ½ journée)** favorisant la mise en application en entreprise, qui contribuent aux apports collectifs lors de la session interentreprises suivante. La réalisation de ses temps forts se fait au travers d'un accompagnement des pilotes et animateurs des travaux par l'Aract HDF et son partenaire



#### CIBLE

- ▼ Entreprises
- ▼ Un binôme paritaire Direction (ou son représentant au CSE)/Secrétaire du CSE



**Vous êtes intéressé ? Vous souhaitez plus de renseignements ?**  
Contactez Antoine Koubemba, Chargé de mission de l'Aract Hauts-de-France  
mail : [a.koubemba@anact.fr](mailto:a.koubemba@anact.fr)  
**Vous souhaitez vous inscrire ?**  
Renseignez le formulaire ICI